



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

21/07/2022

Dossier complet le :

21/07/2022

N° d'enregistrement :

2022-6333

### 1. Intitulé du projet

Projet de centrale photovoltaïque sur ombrières - Site ALKERN à CHAUMES-EN-RETZ (44)

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

ENGIE PV ALKERN

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

VIGNAL Luc, Responsable du Service Bâti & Ombrières ENGIE GREEN

RCS / SIRET

8 5 3 2 0 8 8 5 8

Forme juridique

SAS à associé unique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
N°30 Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement). Installations d'une puissance égale ou supérieure à 300 kWc	Le projet concerne la construction d'ombrières sur le site ALKERN à CHAUMES-EN-RETZ (44). La puissance totale de l'installation est égale à 5,2 MWc. Le site ALKERN est un site classé ICPE sous le régime de la déclaration (rubriques 2522-b et 2640-2-b).

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

ENGIE GREEN souhaite installer sur l'usine du Groupe ALKERN des structures d'ombrières métalliques accueillant des panneaux photovoltaïques en surface tout en maintenant la possibilité de stocker du matériel.

Le projet prévoit l'installation de 11 300 modules photovoltaïques.

La puissance totale de l'installation est de 5,2 MWc.

La surface couverte par les ombrières est égale à 23 600 m<sup>2</sup>.

L'énergie électrique produite par l'installation est estimée à 6 000 MWh/an.

## 4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectifs:

- Contribuer aux objectifs régionaux et environnementaux de production d'énergies renouvelables,
- Produire une électricité décarbonée,
- Offrir une protection du matériel et des personnes en période d'intempéries et de fortes chaleurs,
- Participer aux retombées économiques du département par la création d'emplois en phase chantier et la fiscalité engendrée.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Lors de la construction de la centrale, le chantier sera zoné et les travaux se feront par phases indépendantes en tenant compte des contraintes d'exploitation du site. Chaque phase permettra la réalisation de toute les étapes de l'installation permettant de restituer la zone avant de démarrer la suivante.

Les principales étapes du chantier seront : réalisation des pieux, montage des structures d'ombrières, pose de panneaux photovoltaïques, raccordement électrique. Une gestion des terres excavée sera également prévue.

L'ensemble des travaux s'étaleront sur une durée d'environ 1 an.

Il est à noter la modification des surfaces sur la partie Sud du site qui est actuellement occupée par des friches sur une surface d'environ 1 ha (9 860 m<sup>2</sup>). Pour les besoins du projet, cette surface va être stabilisée et pourra à son tour, à terme, accueillir des stockage de produits sous les ombrières qui vont y être positionnées.

La note environnementale et la note hydraulique jointe en annexe présente dans le détail les incidences des ces modifications sur l'environnement.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le point bas de la toiture est prévu à 5,20 m pour permettre de conserver l'activité de stockage de palettes de matériaux en béton.

Les implantations et les structures ont donc été étudiées sur mesure pour permettre d'exploiter des surfaces de stockage déjà bétonnées tout en conservant l'activité existante.

Un schéma de circulation des poids lourds a été maintenu de manière non couvert.

La structure sera inclinée entre 8° et 10° afin de permettre un écoulement naturel de l'eau. Un système de gouttières sera mis en place pour déverser l'eau pluviale sur l'enrobé au niveau des poteaux. Une descente d'EP est prévue tous les 2 poteaux. Un brise chute sera installé en pied de descente afin d'éviter d'endommager l'enrobé ou le stabilisé.

L'écoulement des eaux pluviales sur le sol ne sera pas modifié sur une majeure partie de la zone. Sur la partie sud qui accueille actuellement une zone de friche, des mesures d'accompagnement sont prévues afin de maîtriser totalement la perturbation des conditions d'écoulement actuelle des eaux.

Un système d'éclairage LED sera installé en sous face des ombrières au moyen de plafonniers étanches pour zones extérieures couvertes.

Le projet sera équipé de locaux techniques : 1 poste de livraison et 2 postes de conversion maximum (comprenant les onduleurs et transformateurs).

Le poste de livraison sera localisé en bordure de parcelle pour permettre un accès direct au gestionnaire de réseau depuis la voie publique. Les dimensions de ces postes ne dépasseront pas les 30 m<sup>2</sup>.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Un permis de conduire sera déposé pour le projet d'ombrières photovoltaïques.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Terrain d'assiette (m2)	72 000
Nombre de modules photovoltaïques	11 300
Puissance totale de l'installation (MWc)	5,2
Surface couverte par les ombrières (m2)	23 600
Energie électrique produite par l'installation (MWh/an)	6 000

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Chemin du Grands Houx  
44320 Chaumes-en-Retz

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 01° 56' 08" 710 Lat. 47° 10' 17" 74N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche se situe à environ 1 km au sud-est du site de l'installation. Il s'agit de la ZNIEFF suivante: - ZNIEFF de type 2 "Forêt de Princé" (10590000).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'a pas fait l'objet d'investigations zone humide. Une partie du site se trouve cependant en milieu potentiellement humide avec une probabilité assez forte à forte selon la prélocalisation des milieux potentiellement humides fournis par l'INRA d'Orléans (US InfoSol) et AGROCAMPUS OUEST à Rennes. . Cependant, cette partie du projet est déjà imperméabilisée.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Premier site localisé à environ 4 km au nord-est du projet : Estuaire de la Loire (FR5210103, Directive Oiseaux)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Extension de la zone industrielle sur une zone de friche. Au regard des milieux actuels (zone de friche fréquentée ponctuellement par l'exploitant) les terrains ne semblent pas propices au développement d'une faune et d'une flore remarquable ou d'intérêt patrimonial. De plus, la zone ne se trouve dans aucune zone réglementaire.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Premier site localisé à environ 4 km au nord-est du projet : Estuaire de la Loire (FR5210103, Directive Oiseaux)

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche se situe à environ 1 km au sud-est du site de l'installation : ZNIEFF de type 2 "Forêt de Princé" (10590000).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Extension du territoire sur une zone de friches (<1ha). cette zone est une réserve foncière de Alkern.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas inclus dans un périmètre lié à un Plan de Prévention des Risques Technologiques ou à proximité d'une canalisation de matières dangereuses. Le site du projet recense une ICPE (société ALKERN) classée sous le régime de la déclaration (rubriques 2522-b et 2640-2-b).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site de l'installation se situe en zone sismique de niveau 3 - modéré Le site d'installation se situe en zone de retrait gonflement des argiles avec un aléa faible.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Un système d'éclairage LED sera installé en sous face des ombrières au moyen de plafonniers étanches pour zones extérieures couvertes.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le site de l'installation est d'ores et déjà équipé de mats d'éclairage au niveau du parc de stockage.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les panneaux photovoltaïques, en se substituant à des centrales de combustion fossiles, contribuent à limiter la production de gaz à effet de serre.</p> <p>Ainsi, en phase d'exploitation, le parc photovoltaïque permettra de réaliser une économie de CO2 rejeté dans l'atmosphère de l'ordre de 203 t/an soit l'équivalent de 46% des besoins en électricité de la commune de Arthon-en-Retz.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Pas de rejets liquides a part les eaux météorites.</p> <p>Sur la partie Sud du site, il est recommandé la réalisation d'un bassin afin de prévenir les perturbations des écoulements (voir note hydraulique).</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La majorité du projet s'implante sur un site déjà urbanisé, occupé par une activité industrielle. Le site est d'ores-et-déjà imperméabilisé. Une extension de la zone industrialisée est prévue sur une zone de friche et de fourrés. Le projet se sera pas à l'origine d'une modification des activités humaines.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Une note environnementale présentant les mesures et caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement est annexée au présent formulaire.

On peut citer:

- des mesures d'évitement avec l'absence d'impact sur les haies qui bordent la parcelle. Celles-ci sont conservées dans le cadre du projet. Les haies en partie sud de la parcelle, le long de la voie communale sont d'ailleurs à préserver selon le PLU.
- des mesures de maîtrise des risques de pollution des sols, des sous-sols et des eaux superficielles notamment en phase chantier (rétention, ...)
- des mesures d'accompagnement pour la gestion des eaux pluviales avec notamment la proposition de création d'un bassin d'écrêtement pour les aménagements réalisés en partie sud.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le choix des surfaces couvertes par le projet des ombrières et le caractère fortement anthropisé des surfaces concernées contribue au développement d'un projet qui favorise la préservation du patrimoine naturel et du paysage et qui évite les conflits d'usage des sols. De plus, ce projet permettra de protéger les zones de stockage et d'améliorer les conditions de travail des salariés du site tout en produisant des énergies renouvelables.

Ainsi, compte tenu de ces éléments et de l'absence d'impact significatif du projet sur l'environnement, la réalisation d'une évaluation environnementale n'est pas nécessaire.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Note environnementale et note hydraulique

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Montpellier

le, 21/07/2022

Signature

